

## Emploi d'Avenir et aides AGEFIPH

### Aides à l'emploi et aide à la formation

#### Les bénéficiaires:

**Les entreprises du secteur marchand** qui embauchent un jeune travailleur handicapé (bénéficiaire de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés) dans le cadre des emplois d'avenir, peuvent être soutenues financièrement par l'AGEFIPH dans le cadre du recrutement.

**Les entreprises du secteur marchand ou non marchand** (hors fonction publique) qui ont embauchés un jeune travailleur handicapé (bénéficiaire de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés) dans le cadre des emplois d'avenir, peuvent être soutenues financièrement par l'AGEFIPH dans le cadre de la formation.

L'aide concerne l'embauche d'un **travailleur handicapé âgé de 16 à moins de 30 ans.**

#### Les moyens mobilisables pour le recrutement

L'Agefiph soutient la mise en œuvre des emplois d'avenir en attribuant aux **employeurs du secteur marchand une aide dont le montant est proratisé pour un contrat à temps partiel** (sans pouvoir être inférieur à un mi temps).

Aide financière d'un **montant total de 10 300 €** (pour un contrat à temps plein):

- 6 900 € soit 40% du Smic pour la 1<sup>ère</sup> année du contrat de travail
- 3 400 € soit 20% du Smic pour la 2<sup>ème</sup> année du contrat de travail

L'aide au recrutement doit être prescrite par le conseiller Cap Emploi ou Mission Locale qui a soutenu la démarche dans les 3 mois suivant la date d'embauche.

#### Les moyens mobilisables pour la formation

L'Agefiph finance la formation du jeune, tout **secteur confondu (marchand et non marchand, hors fonction publique)**, dès lors que cette **formation vise l'obtention un diplôme ou une certification.**

**Participation** de l'Agefiph à hauteur de **80% maximum** du coût pédagogique d'une formation d'une durée comprise entre 100 heures minimum et 250 heures maximum, en complément d'un cofinancement (Opca, Conseil Régional...).

L'aide à la formation doit être prescrite par le conseiller Cap Emploi ou Mission Locale qui a soutenu la démarche.

#### Contact Cap Emploi

CAP EMPLOI 72  
11 rue du Pied sec  
72100 le Mans  
Tél : 02.43.50.07.80

[ea@capemploi72.fr](mailto:ea@capemploi72.fr)  
[www.capemploi72.fr](http://www.capemploi72.fr)

